

CONSEIL MUNICIPAL

Élimination, tri et valorisation des déchets **Modernisation des écopoints**

Les huit écopoints présents sur le territoire de la Municipalité de Saint-Imier seront progressivement équipés de nouveaux containers destinés à la récolte du verre, de l'aluminium, du fer blanc et du papier en fonction des emplacements. Leur modernisation interviendra au cours de la seconde moitié de l'année 2023.



Containers aériens à préhension de type City-line de l'entreprise suisse Villiger – Source : Vadec SA.

Le Conseil municipal communique régulièrement sur la thématique des déchets, bien souvent pour rappeler les bons comportements en matière d'élimination, de tri et de valorisation des déchets.

Ces mises au point régulières sont nécessaires car il est question du bien-vivre ensemble et du respect mutuel que se doivent les membres d'une collectivité (habitants et employés des travaux publics notamment). De plus, l'image de la cité imérienne est ternie loin à la ronde lorsque des personnes de passage sont confrontées aux sacs éventrés le week-end par exemple ou aux sacs abandonnés à proximité des écopoints.

Depuis quelques temps, le Département urbanisme et mobilité réfléchit à moderniser les écopoints de la Municipalité afin de les rendre plus agréables pour les utilisateurs et les riverains et tenter de réduire les incivilités. Il est en effet convaincu que des installations propres et fonctionnelles seront mieux respectées que des installations vétustes.

Ainsi, les huit écopoints présents sur le territoire municipal seront petit à petit équipés de nouveaux containers. Ceux-ci permettront de récolter du verre, de l'aluminium, du fer blanc et du papier selon les emplacements. Leur modernisation débutera au cours de la seconde moitié de l'année 2023, en fonction des travaux préparatoires à réaliser et des autorisations à obtenir, selon les cas.

Les travaux préparatoires sont de faible ampleur. Ils consistent principalement à refaire la planéité du sol pour que les containers reposent correctement sur le sol et, dans un cas, à l'abattage de quatre arbres aujourd'hui déjà en mauvais état sanitaire. Cet abattage sera en partie compensé.

Le Département urbanisme et mobilité ainsi que le Conseil municipal se réjouissent de cette démarche et remercient d'ores et déjà toutes les personnes qui contribuent, par leur comportement responsable et leur sens civique, à la qualité de vie dans la cité de Saint-Imier. (cm)

Une naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, Ylli Azizi s'est vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux étapes essentielles ont jalonné sa demande de naturalisation. En février 2023, le Conseil municipal de Saint-Imier lui a octroyé le droit de cité communal sur la base, notamment, du rapport d'audition. Le 9 juin dernier, la Confédération a mis un point final à la procédure en décidant de le compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ce nouveau concitoyen. (cm)

Zone bleue entre parenthèses

Saint-Imier se met une nouvelle fois à l'heure estivale en matière de parcage. Compte tenu des expériences positives enregistrées par le passé, le Conseil municipal a décidé de suspendre les contrôles de stationnement en zone bleue durant cinq semaines cette année.

Du lundi 10 juillet au samedi 12 août y compris, les automobilistes pourront garer leur véhicule dans les secteurs en zone bleue au-delà du temps prescrit, sans apposer le disque réglementaire. Mais, il va de soi que toutes les autres règles de la circulation routière devront être scrupuleusement respectées durant cette période. (cm)

Horaire d'été à l'administration communale

Suite à l'expérience positive des dernières années, la Municipalité de Saint-Imier va réintroduire un horaire d'été allégé. Ainsi, l'administration communale sera disponible selon des plages réduites du lundi 10 juillet au vendredi 11 août 2023.

Durant ces cinq semaines, l'administration et les différents services municipaux seront ouverts uniquement le matin, selon l'horaire habituel, soit de 09h00 à 11h30, à l'exception du mardi et du jeudi. Ces jours-là, ils resteront fermés toute la journée. La population aura toutefois la possibilité de fixer un rendez-vous en dehors de ces plages horaires.

Pour ce qui est des services de piquet, ils resteront évidemment atteignables, mais uniquement pour les cas d'urgence (électricité, eau et gaz). (cm)

Pause estivale pour le Conseil municipal

Les membres de l'Exécutif imérien siégeront une dernière fois avant la pause estivale le mardi 4 juillet prochain. A l'issue de cette vingt-quatrième séance de l'année, ils observeront une pause de cinq semaines. Les délibérations reprendront le mardi 15 août. Le Conseil municipal souhaite un très bel été à toutes et à tous. (cm)

Fête nationale sur la Place du Marché

Les communes de Saint-Imier et de Villeret célébreront ensemble la Fête nationale le dimanche 31 juillet prochain. Mises sur pied par l'Ecole suisse des sports de neige de Saint-Imier (ESSN), les festivités auront lieu sur la Place du Marché dès 17h30. Réservez d'ores et déjà la date! Des informations détaillées suivront dans le courant du mois de juillet. (cm)

Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC) Le bureau de contrôle de Saint-Imier a fêté ses 10 ans



Andreas Wyss, directeur du COSC, et Corentin Jeanneret, maire de Saint-Imier, au moment de dévoiler la plaquette commémorative des 10 ans

Le 12 juin dernier, le Bureau d'observation de Saint-Imier du COSC a fêté ses 10 ans de réouverture. Un événement festif a permis de réunir la direction du COSC, les administrateurs et les opérateurs spécialisés.

Le COSC a pour mission de mesurer et contrôler la précision de mouvements horlogers et de montres terminées confiées par les fabricants, pour leur décerner le titre officiel de chronomètre certifié. Ce titre est garant de la haute précision des instruments horaires et le

gage de leur qualité. Grâce à leur savoir-faire, les opérateurs spécialisés du COSC contrôlent des volumes chaque année plus importants.

La cérémonie des 10 ans a été l'occasion de dévoiler une plaquette commémorative. Chaque opérateur spécialisé a été remercié personnellement pour son travail et son engagement au sein de l'entreprise. (cm)

Imériale et circulation

Les 30 juin et 1er juillet 2023, Saint-Imier sera en fête, succombant, une nouvelle fois, aux charmes de l'Imériale. Pour assurer la parfaite organisation de ce rendez-vous festif, la route cantonale sera fermée ainsi qu'il est d'usage du vendredi 30 juin dès 7h00 au dimanche 2 juillet 2023 aux environs de 10h00. Pour contribuer au succès complet et sans incident de cette manifestation attendue de toute une région, un strict respect de la signalisation routière provisoire mise en place s'impose. D'avance, les automobilistes et autres usagers de la route sont priés de s'y conformer et remerciés de leur compréhension. (cha)

Saint-Imier, le 28 juin 2023